

nendazpanorama

n° 94 ■ juin 2006

au sommaire

Formation et emploi... page 2

... constituent le menu principal de cette édition : présentation du Prix de l'apprenant méritant, situation de l'apprentissage à Nendaz, cours de soutien, bourses et prêts d'honneur, etc.

Décisions du Conseil communal... page 7

... prises en avril et mai 2006. Avec, en prolongement, un « gros plan » au sujet de l'arrivée du gaz naturel à Nendaz. Une nouveauté qui provoque, en effet collatéral, une nécessité d'adaptation budgétaire soumise prochainement au verdict de l'assemblée primaire.

1906 : il y a cent ans... page 9

... Nendaz s'offrirait l'arrivée du courant électrique. Suite et fin de l'histoire de la concession Staechelin.

Chômage page 11

Point de situation, en complément du tour d'horizon des préoccupations de la commission formation et emploi.

En chantier : la correction du pont de Beuson page 13

L'Etat du Valais procède actuellement à une correction du pont sur la Printse, à Beuson. Pour tout savoir...

Nendaz Panorama - Edité par la Commune de Nendaz
Case postale 8 - 1996 Basse-Nendaz

Couverture : « Forêt de haute altitude - (entre 2100 et 2200 mètres, dans le vallon de Tortin) », photo S.G.

éditorial

par **Didier Fournier, président de la commission formation & emploi**

Chers employeurs,

Nendaz compte aujourd'hui plus de 280 entreprises, ce qui témoigne de votre esprit d'initiative. Bravo! Grâce à vous, bon nombre d'emplois sont créés, lesquels permettent à nos familles et à notre collectivité de bénéficier d'indispensables revenus. Vous contribuez en outre au développement de notre commune, toujours plus prisée pour sa qualité de vie des plus appréciables. La période vous est d'ailleurs favorable, notamment dans les domaines de la construction et du tourisme.

Là où le bât blesse, c'est que seule une quarantaine d'entre vous engage des apprenants (anciennement appelés apprentis), soit moins de 15%! Et la tendance est à la baisse. A constater déjà la pénurie d'ouvriers qualifiés dans certains métiers, ces questions sont de mise. Ne sciez-vous pas la branche à laquelle vous êtes assis? Qui d'autre que vous formera de futurs diplômés? Qui remplacera les nombreux retraités à venir? Que feront les jeunes laissés oisifs et sans perspectives?

Certes, les exigences vont crescendo quant à l'accompagnement que requièrent des apprenants. Mais les aides financières et les soutiens de toute sorte (cf. informations ci-après) sont aussi toujours plus importants. La grande majorité des entreprises forma-

trices sont fières d'amener chaque année un ou plusieurs jeunes à leur statut d'adulte qualifié! Malgré l'évolution de leurs mœurs et intérêts, qui interpellent parfois, un terrain d'entente est trouvé et les résultats sont convaincants.

Le contexte a en effet changé mais ils ne l'on guère choisi. Les jeunes sensibilisés au travail dès la prime enfance ne sont plus légion. Les perspectives d'avenir ne sont plus aussi réjouissantes. La diversité actuelle des programmes scolaires et des activités annexes leur amène moult compétences (encore peu reconnues) qui font plutôt d'eux des généralistes. Ils ont ensuite tout à apprendre concernant leur métier. C'est une question de temps, de compréhension et d'efforts mutuels.

N'oubliez pas que, tous, vous avez d'abord été formés avant d'être entrepreneur, directeur, responsable... La commission *Formation & Emploi* s'est donc fixée comme objectif de vous encourager à vous impliquer dans la formation d'apprenants. Le cas échéant, de vous informer, de vous soutenir dans cette importante et valorisante démarche. Votre avenir, celui de nos jeunes et de notre économie locale dépend grandement de votre engagement solidaire. D'avance merci!





visite des apprenants et entreprises : bilan 2006

par Didier Fournier, président de la commission formation et emploi

la commission «formation et emploi»

Composition

PRÉSIDENT :

Fournier Didier, conseiller communal

MEMBRES :

Fournier Yves-Alain,
conseiller communal
Darioli Myriam, Basse-Nendaz
Charbonnet Christian, Clèbes
Fournier Philippe, de René, Sornard

SECRÉTAIRE :

Fournier Freddy, Basse-Nendaz

La commission a les attributions générales suivantes :

- Office communal du travail et chômage
- Aide aux apprenants
- Visite des entreprises et des apprenants
- Protection ouvrière
- Relations ouvrières avec les chantiers
- Aide au logement

Comme l'an passé, la commission *Formation & Emploi* a visité les entreprises formatrices nendettes et leurs apprenants. Le bilan est tout aussi satisfaisant et les difficultés observées sont quasi similaires (cf. Echo de la Printze n° 269). C'est pourquoi ne sont rappelés ici que quelques points récurrents et l'accent est davantage mis sur des actions à développer.

A noter d'abord que quelques jeunes ayant terminé leur scolarité sans avoir obtenu leur diplôme en quittant le CO (redoublement durant leur parcours) ont davantage de peine à trouver une place d'apprentissage. Certains employeurs utilisent en outre des tests d'aptitudes qu'ils ont élaborés. Manifestement, la tendance à la sélection semble ainsi s'accroître.

Certains employeurs relèvent :

- une maturité moindre qu'autrefois de la nouvelle génération d'apprenants;
- un manque de conscience quant aux exigences des différentes professions;
- quelques problèmes relationnels (gestion parfois difficile des frustrations);
- un système de formation les impliquant davantage (en temps et financièrement);
- la difficulté à trouver des apprenants dans certains métiers (malgré des annonces).

Certains apprenants évoquent :

- le niveau d'exigence trop élevé de certains cours professionnels (démotivation);
- une coordination pas toujours opti-

male des divers cours théoriques et pratiques;

- des difficultés financières (certains apprenants vivant déjà de façon autonome);
- des problèmes relationnels avec certains adultes (collègues...) peu compréhensifs;
- de l'épuisement à mener de front leur adolescence, leur formation, leurs activités...

Ce qui frappe le plus dans les discours des uns et des autres, c'est une forme réciproque d'incompréhension. Des jeunes ne semblent pas comprendre ce que l'on attend d'eux, n'étant pas suffisamment préparés à affronter de telles exigences professionnelles. Ils ne peuvent accepter qu'on leur reproche d'être tels qu'ils ont été éduqués, scolarisés, orientés...

De leur côté, des employeurs ne cessent de faire référence à leur passé, à leur expérience d'apprentis, pour dénoncer le manque de prérequis, de maturité, de curiosité, d'initiative, de responsabilité... d'apprenants d'aujourd'hui. Ils se sentent aussi dépassés par cette évolution rapide pour laquelle ils ne sont guère préparés ni soutenus (information, formation...).

L'un des problèmes cruciaux est donc que chacun se réfugie dans ses repères, ses préjugés, ses craintes... Des parents rejettent volontiers leurs responsabilités éducatives sur autrui, l'école ne s'adapte que peu aux nouvelles réalités



Développer des passerelles, des ponts, entre les partenaires de la formation.

des jeunes et de l'économie, des entreprises peinent à faire le deuil du passé et à se donner les moyens d'appréhender le présent...

Quelques actions envisagées:

Eu égard à ces quelques constats, la commission *Formation & Emploi* va principalement s'attacher à développer

des liens, des passerelles entre les divers protagonistes. Outre ses tâches rappelées dans cette édition, ses objectifs seront notamment de:

- réitérer et diversifier l'information entre les services cantonaux et communaux, les employeurs, les apprenants, la population en général;
- collaborer plus étroitement avec

- l'orienteuse professionnelle du CO de Nendaz (rencontres régulières, coordination d'informations et d'actions);
- instaurer une bourse d'échange proposant des offres et demandes de places d'apprentissage sur la commune (Nendaz Panorama, site Internet...);
- inciter, encourager le plus grand nombre possible d'entreprises à poursuivre ou à débiter la formation d'apprenants (information, divers soutiens);
- valoriser l'orientation et la formation par différentes actions (soirées d'échange, prix des apprenants et entreprises méritants, articles de presse).

D'ores et déjà réjouie à l'idée de faire un bilan 2007 d'autant plus positif, tous les membres de la commission adressent leurs félicitations et chaleureux remerciements aux entreprises formatrices de Nendaz, et à celles en devenir. Ensemble, misons sur la formation de nos jeunes pour consolider notre avenir à tous! Bonne continuation aussi à tous les apprenants.

Apprentissage: cours de soutien pédagogique

Le passage de la scolarité obligatoire à l'apprentissage d'un métier est un virage important qui se négocie très différemment selon chaque jeune. Le décret cantonal du 25.6.1986 sur l'enseignement spécialisé et son règlement d'exécution prévoient des dispositions mettant les apprenants en difficultés scolaires au bénéfice d'aides financières en vue de l'octroi de cours de soutien pédagogique. La commune de Nendaz, en collaboration avec la Municipalité de Sion, offre un support aux apprenant(e)s qui ont des difficultés scolaires par la mise sur pied d'un soutien pédagogique.

But des cours de soutien pédagogique

Les cours de soutien pédagogique ont pour but d'inciter et d'aider l'apprenant(e) à s'organiser dans ses tâches scolaires ainsi que de consolider ses connaissances dans une branche spécifique.

Fonctionnement

L'apprenant(e) qui suit un cours de soutien pédagogique est pris en charge globalement par un enseignant. Ensemble, ils vont chercher à résoudre au mieux les problèmes qui se posent: organisation des tâches et contrôle du travail à domicile, explications et réalisations des travaux qui présentent des difficultés.

Durée des cours

L'encadrement des jeunes est d'une durée variable, selon les situations. Il peut se prolonger tout au long de l'apprentissage ou au contraire ne durer que quelques mois.

Financement

Le financement est assuré par la commune de Nendaz, après déduction de la subvention cantonale. Les cours sont entièrement gratuits pour les apprenant(e)s domiciliés sur la commune de Nendaz.

Inscriptions et renseignements

Les apprenant(e)s qui désirent s'inscrire aux cours de soutien pédagogique ou obtenir des renseignements complémentaires peuvent le faire auprès du Service social, tél. 027 289 57 13.

Les demandes sont faites par l'entremise d'un formulaire qui peut être retiré auprès du Service social, Bâtiment Foyer Ma Vallée, à Basse-Nendaz. Ladite formule doit être retournée à la même adresse accompagnée des photocopies des dernières notes et du contrat d'apprentissage.

Ces documents seront examinés par la commission formation & emploi pour préavis et ensuite par le conseil communal pour décision. Le dossier de demande sera ensuite adressé par nos soins à la Municipalité de Sion qui se chargera d'organiser les cours de soutien pédagogique nécessaires.

Commission formation & emploi

la conseillère en orientation

Bonjour,

Conseillère en orientation au CO de Basse-Nendaz, je mets volontiers à la vue et à la disposition des élèves toutes informations concernant des places de stages ou d'apprentissage. Pour me joindre par messagerie : isabelle.dettwiler@admin.vs.ch par téléphone : 027 289 56 74 le mardi de 7h30 à 16h30 et le jeudi de 13h30 à 17h30. Actuellement, des places de peintre, spécialiste en restauration, assistance ou gestionnaire du commerce de détail sont encore recherchées par des élèves. Avec mes meilleures salutations.

Isabelle Dettwiler Lorétan
Conseillère en orientation
Office d'orientation scolaire
et professionnelle du Valais romand
Permanence de Basse-Nendaz
027 289 56 74

Questions des jeunes à la conseillère en orientation

Où puis-je trouver des informations sur un métier ?

Si tu as internet : www.vs-orientation.ch sinon auprès de la conseillère en orientation du CO ou de tes titulaires.

Je cherche une place d'apprentissage que faire ?

Regarde dans la liste des places d'apprentissages offertes soit version papier, soit sur le site (c'est une enquête que fait chaque année l'office d'orientation scolaire et professionnel auprès de toutes les entreprises qui ont déjà formés des apprenants).

Comment savoir si il y a un test dans la profession que j'ai choisie ?
Regarde au panneau d'affichage sur la liste agenda ou vient me voir à la récré.

Question je ne sais pas quel métier je pourrais faire ?

Demande un entretien pour faire un questionnaire d'intérêt.

Philippe Fournier



Nendaz Panorama :
Pourquoi as-tu accepté d'être membre de la commission formation et emploi ?

Philippe Fournier : *J'ai fait un apprentissage de mécanicien Véhicule Lour et je suis toujours dans la branche de la mécanique, c'est pourquoi je pense que par ma vie professionnelle et aussi étant parent de 3 enfants en formation, je peux apporter mon expérience au service des autres et particulièrement des apprenants de la commune de Nendaz. Je trouve enrichissant pour moi de visiter les entreprises formatrices pour dialoguer soit avec les patrons et plus spécialement avec les apprenants pour parfois n'être qu'écoute, parfois donner des conseils, aider les apprenants dans la mesure de mes moyens, les encourager, comprendre leurs soucis.*

NP : Quels sont tes rapports avec les membres de la commission ?

PF : *Nous nous réunissons 5-6 fois par année et c'est toujours une joie pour moi dans ces réunions de pouvoir partager librement mes expériences et mes idées pour apporter des solutions aux problèmes rencontrés. Et ceci toujours dans un esprit de construction positive et de franche camaraderie que chacun apporte avec sa sensibilité, son expérience et son souci de perfection.*

NP : Quels sont tes satisfactions ?

PF : *Lors des visites dans les entreprises, ce qui me vient à l'esprit en premier c'est une grande gratitude envers les maîtres d'apprentissage pour leur engagement pour la formation de leurs apprenants, de partager leurs désirs de les voir terminer leur apprentissage et entrer dans le monde du travail dans des conditions de formation optimales. Et aussi, bien sûr, d'être à l'écoute des jeunes. Pour moi c'est des moments privilégiés de contacts et dialogues fructueux. Et, parfois, il arrive que je crée des contacts au-delà de ce moment « officiel », et que je continue aussi à l'occasion d'une rencontre au hasard d'une manifestation dans notre commune.*

Myriam Darioli



Nendaz Panorama :
Pourquoi as-tu accepté d'être membre de la commission formation et emploi ?

Myriam Darioli : *Nouvellement arrivée dans la commune, j'ai pensé que m'investir dans une commission me permettrait de m'intégrer et de mieux connaître le fonctionnement de mon lieu d'habitation. Néanmoins, c'est surtout mon intérêt pour la jeunesse et les problèmes relatifs à l'entrée dans le monde du travail qui m'ont le plus motivée. Ma fonction d'enseignante à l'école pré-professionnelle de Sion me démontre depuis plus de 5 ans les difficultés relatives à la recherche d'une place d'apprentissage. Il est difficile, à tout juste 15 ans, de faire un choix aussi important. De plus, lorsque ce choix est fait, il n'est pas toujours en adéquation avec les possibilités scolaires du jeune et avec les offres concrètes de places d'apprentissage. Le nombre de jeunes poursuivant une quatrième année de cycle d'orientation, ou optant pour la filière pré-professionnelle, est toujours en augmentation (en août 2006, l'école pré-professionnelle de Sion ouvrira 10 classes de première année (200 étudiants), alors qu'en août 2005 il n'y en avait que 7). Ce fait de société n'est pas prêt de diminuer. Il est donc impératif qu'une réflexion profonde s'opère à tous niveaux. Ma participation à la commission me permet de compléter les constats faits en milieu scolaire par une approche directe du monde de l'apprentissage et de contribuer ainsi plus activement à cette réflexion qui me tient à cœur.*

NP : En quoi la commission peut être utile face à ces problèmes ?

MD : *Nous essayons notamment de réfléchir à des moyens de promouvoir la création de places d'apprentissages. Comme nous rencontrons chaque année toutes les entreprises formatrices d'apprenants, nous pouvons discuter du choix de réitérer l'expérience lorsqu'il y a des réticences. Notre collaboration à venir avec la conseillère en orientation du cycle d'orientation nous permettra de mieux cibler nos démarches. La commission peut aussi être utile en cas de conflits entre apprenants et employeurs. Parfois, le simple fait de mettre les problèmes sur la table peut contribuer à les désamorcer. Les visites annuelles peuvent être un prétexte pour établir le dialogue. ■*

Nouveauté: création d'un «Prix de l'apprenant méritant»

Nous avons le plaisir de vous informer du fait que notre commune a instauré, à dater de cette année, l'attribution d'un prix à un apprenant qui s'est montré particulièrement méritant dans le cadre de sa formation. L'objectif de cette démarche n'est pas seulement de relever les mérites d'apprenants aux résultats brillants, mais d'encourager ceux qui démontrent une remarquable persévérance, motivation, autonomie... Voici, intégralement reproduit, le règlement communal concrétisant ce prix.

RÈGLEMENT CONCERNANT L'ATTRIBUTION DU

Prix de l'apprenant méritant

Dans le but de valoriser la formation, d'encourager les apprenants et les entreprises formatrices, la municipalité de Nendaz attribue chaque année un prix d'encouragement selon les modalités suivantes:

- 1. CANDIDATURE** Toute entreprise formant des apprenants sur le territoire de la commune de Nendaz peut annoncer une candidature auprès de l'Office communal du travail - 1996 Basse-Nendaz. Elle peut se faire sous la forme d'un bref argumentaire de la part du maître d'apprentissage ou de l'employeur, ou d'un petit dossier élaboré par l'apprenant. L'échéance est le 30 juin de chaque année.
- 2. SÉLECTION** La commission «formation et emploi» examine ensuite les candidatures et soumet sa proposition au Conseil communal pour approbation.
- 3. CRITÈRES** Un apprenant méritant est celui qui a:
 - démontré une remarquable motivation, collaboration, autonomie, initiative...;
 - fourni un effort particulièrement important compte tenu de ses ressources;
 - contribué significativement à une création (invention, amélioration, oeuvre...);
 - obtenu d'excellents résultats (examens, concours, distinctions particulières);
 - soutenu significativement un ou plusieurs collègues apprentis en difficultés.
- 4. NATURE DU PRIX** Le prix de l'apprenant méritant consiste en la somme de CHF 500.-, laquelle peut être partagée par la moitié si deux lauréats (au plus) sont retenus.
- 5. REMISE DU PRIX** Il a lieu chaque année à l'occasion d'une brève cérémonie dans le courant du mois d'octobre. Les lauréats, les maîtres d'apprentissage et les entreprises concernées sont en outre valorisés par un article dans la presse locale.
- 6. LISTE DES LAURÉATS** La municipalité tient à jour la liste des lauréats, avec mention des entreprises et maîtres d'apprentissage concernés.

CONSEIL COMMUNAL DE NENDAZ

Le Président:

F. Dumas

Le Secrétaire:

P. Charbonnet

Adopté et approuvé par le Conseil communal en séance du 9 mars 2006

Agenda

- | | |
|-----------------|--|
| 30 juin 2006 | Dernier délai pour les entreprises formatrices pour annoncer les candidatures pour le prix de l'apprenant méritant |
| 24 octobre 2006 | Séance d'information destinée aux apprenants de 1 ^{re} année. |

Formation: bourses et prêts d'honneur

Aide cantonale

Le canton alloue des subsides, sous forme de bourses ou de prêts d'honneur, pour les frais de formation et d'entretien occasionnés par la préparation à la formation, à la formation elle-même et le perfectionnement. Il peut également accorder une aide pour des recyclages professionnels. Le financement d'une formation incombe en premier lieu aux parents, subsidiairement aux autres responsables légaux et au requérant. Dans la mesure où les possibilités financières des personnes précitées sont insuffisantes, des subsides sont alloués par l'État.

Les formules y relatives ainsi que les conditions d'octroi peuvent être retirées auprès du Service social, tél. 027 289 57 00. Les personnes qui auraient besoin d'un appui pour remplir ces documents peuvent contacter le Centre médico-social du vallon de la Printse, M^{me} Ghislaine Glassey, tél. 027 289 57 14 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Délai pour la présentation des demandes:

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne;
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation en printemps.

Bourses de la Fondation Pestalozzi

Par ailleurs, nous portons à la connaissance du public que *les personnes bénéficiaires d'une bourse cantonale* peuvent également obtenir une aide de la part de la *Fondation Pestalozzi*. Nous invitons donc les personnes pouvant bénéficier de cette aide à s'annoncer au Centre médico-social du vallon de la Printse auprès de M^{me} Ghislaine Glassey qui fonctionne comme répondante pour notre région (tél. 027 289 57 14 le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 9h30).

Délai pour la présentation des demandes (3 possibilités durant l'année):

- jusqu'au 10 novembre;
- jusqu'au 10 février;
- jusqu'au 10 mai.



L'office communal du travail est une composante du service social. Ses locaux sont intégrés au bâtiment abritant le Foyer Ma Vallée et le centre médico social.

gros plan

Bientôt le gaz naturel à Nendaz

La société Sogaval SA vient d'entreprendre, avec l'aval du Conseil communal, les travaux d'aménage du gaz naturel sur Nendaz.

Vers mi-mai déjà, la conduite de transport avait traversé Aproz; dès la fin mai, son installation en direction de Cor, puis Basse-Nendaz, était en chantier. Pour la fin de cette année, si tout se déroule normalement, le gaz naturel devrait être disponible à Nendaz Station.

Ainsi, notre commune disposera bientôt d'une nouvelle source d'approvisionnement énergétique. La société Sogaval SA a prévu sa propre campagne d'information pour ce qui concerne l'exploitation de ce réseau. Nous vous invitons à vous y référer, cas échéant.

Pour ce qui concerne l'administration communale, ce vaste chantier de génie-civil, à travers tout son territoire habitable, pose une question de caractère collatéral mais importante: saisir ou non l'occasion des fouilles à ouvrir pour compléter à moindre coût des équipements publics? Une rapide étude a démontré qu'il y avait intérêt à intervenir dans plusieurs secteurs et en plusieurs domaines: ceux de l'eau potable, des égouts, des évacuations d'eaux de surface, de l'éclairage public.

Le Conseil communal a décidé de saisir l'opportunité offerte et de procéder à l'installation d'équipements en parallèle avec l'aménage du gaz. Ceci concerne Aproz dans une mesure modeste, mais surtout le secteur situé entre Basse-Nendaz et la Station. Un premier devis prévoit un coût de l'ordre de Fr. 2'200'000.- à charge de la commune.

L'intervention en 2006 et 2007 étant impérative en pareil cas, il s'avère que l'octroi de crédits budgétaires complémentaires s'avère nécessaire, notre budget d'investissement 2006 ne retenant pas les montants suffisants. Ainsi doit être opérée une modification du budget

(suite page 8)



les décisions du conseil communal

avril - mai 2006

Le Conseil communal s'est réuni quatre fois pendant les deux derniers mois écoulés. Au menu, beaucoup d'affaires courantes à caractère individuel: 83 dossiers d'autorisations de construire, 19 dossiers d'aide sociale, 12 demandes de remises d'impôts, entre autres choses. Au menu également, le début de l'organisation de la prochaine année scolaire avec, notamment, la nomination du personnel enseignant (l'école sera le principal sujet de notre prochaine édition).

Pour le reste, voici, comme d'habitude, les décisions essentielles dignes d'une information spécifique.

Adjudications de travaux et commandes

- Remplacement d'un véhicule utilitaire pour le service des eaux, au Garage Paul Fournier, pour Fr. 35'200.-.
- Réfection de routes incluses dans le périmètre du secteur à réhabiliter ensuite de la rupture du puits blindé EOS/GD, routes ré-endommagées par les intempéries récentes: à l'entreprise Jean-Marc Erb, pour un montant de Fr. 49'000.-.
- Réfection du goudronnage sur un tronçon de la route de ceinture de Basse-Nendaz, à La Biolette: à l'entreprise Dénériaz SA, pour Fr. 39'000.-.
- Goudronnage d'un nouveau tronçon de la route de Tsamandon, à Haute-Nendaz: à l'entreprise Dénériaz SA, pour Fr. 117'000.-.

Approbation de projets

- Le Conseil communal a pris connaissance d'un catalogue de mesures et de travaux destinés à formaliser les zones de protection des sources d'approvisionnement de la commune en eau potable. Cette étude a été conduite dans le cadre de la révision en cours du plan d'aménagement. Le projet présenté a été approuvé et décision a été prise de le mettre en œuvre immédiatement au gré des possibilités offertes.
- Dans le même cadre la même démarche a été entreprise au sujet des décharges relatives à la gestion des matériaux inertes.
- Le Conseil communal a approuvé le projet cantonal de correction de la route principale Sion-Nendaz, tronçon de la traversée de Basse-Nendaz. Il s'agit du secteur situé entre le bâtiment communal et l'intersection de la route de Fey. Ce dossier avait été soumis à l'enquête publique en février 2005.

Personnel communal

Le Conseil communal a procédé aux engagements suivants:

- M^{lle} Emilie Melly, Fey, comme apprentie employée de commerce, auprès du service administratif;
- M^{me} Murielle Disner, Fey, comme concierge auxiliaire au centre scolaire de Fey (remplacement d'une démissionnaire);
- M^{lle} Michèle Loye, Basse-Nendaz, comme secrétaire auprès du

annuel en cours, qui ressort de la compétence de l'assemblée primaire, celle-ci ayant désormais (depuis le 1.2.2006) pouvoir d'adoption du budget (art. 17, ch. 1, lettre b, Loi sur les communes).

Ladite assemblée étant convoquée le 29 juin 2006 pour approbation des comptes 2005, la question de la modification du budget 2006 lui sera posée par la même occasion. Nous vous prions, à cet effet, de vous reporter à notre article d'information spécifique sur le sujet, ci-dessous.

secrétariat communal central (remplacement d'une secrétaire démissionnaire pour un mi-temps ; nouveau poste pour un mi-temps*).

* *Il a été décidé de regrouper tous les secrétariats des services domiciliés dans le bâtiment communal de Basse-Nendaz, en un seul placé sous la responsabilité du chef du service administratif. L'effectif global demeure inchangé, à l'exception d'un demi-poste attribué aux missions administratives du Centre sportif repris par la commune en 2003.*

Autres décisions

- M. Victorien Tschopp, Baar, a démissionné, pour raison professionnelle, de son mandat de membre de la commission «sport, animation et culture». A été désigné pour le remplacer M. Gilles Crettenand, Le Terry, Beuson.
- Les titulaires de parts sociales de l'ancienne «Association du Centre sportif de Nendaz» bénéficient d'un rabais de 6% de la valeur nominale pour l'acquisition de l'actuel Sportpass du Centre sportif des Ecluses». Initialement prévue pour une durée de 3 ans, une prolongation de cette faveur jusqu'au 31.12.2007 vient d'être décidée. ■

Finances publiques: demande de modification du budget 2006

L'opportunité offerte par l'installation de conduites d'amenée du gaz naturel par une société privée (Sogaval SA) jusqu'à Nendaz Station, pour compléter, dans les mêmes fouilles ouvertes, plusieurs équipements communaux, nous amène à une démarche inédite à Nendaz: formuler une demande de modification du budget 2006 de la municipalité auprès de l'assemblée primaire. Les explications spécifiques à cette démarche sont fournies dans notre article «Les décisions du Conseil communal – gros plan» en page 7 de cette publication.

De quels travaux s'agit-il, en deux mots ?

La conduite de gaz gagnera les hauts de Nendaz à partir d'Aproz, en suivant le tracé des chemins communaux, par Cor, Basse-Nendaz, Sornard, Haute-Nendaz. Sur ce tracé, la commune pense profiter des fouilles ouvertes pour compléter ses équipements suivants. Les coûts mentionnés ressortent des devis.

	EAU POTABLE	EAUX USÉES	ECLAIRAGE PUBLIC	TOTAUX
Lot I: Aproz	--	--	22'000.-	22'000.-
Lot II: Aproz/La Fontaine	--	--	--	--
Lot III: La Fontaine/B.-Nendaz	306'000.-	187'000.-	15'000.-	508'000.-
Lot IV: B.-Nendaz/La Poya	213'000.-	265'000.-	24'000.-	502'000.-
Lot V: La Poya/H.-Nendaz	221'000.-	183'000.-	39'000.-	443'000.-
Travaux prévus en 2006	740'000.-	635'000.-	100'000.-	1'475'000.-
En 2007				
Lot VI: H.-Nendaz/Cerisier	490'000.-	225'000.-	6'000.-	721'000.-
TOTAL général	1'230'000.-	860'000.-	106'000.-	2'196'000.-

Les modifications de budget demandées portent donc sur les travaux prévus en 2006, soit sur Fr. 1'475'000.-. Les autres seront bien entendu examinés lors de l'élaboration du budget 2007.

Situation budgétaire 2006

Comme le démontre le tableau ci-dessus, trois postes budgétaires sont concernés par cette opération.

1. L'eau potable: dans ce domaine, le budget d'investissement 2006 n'offre aucune disponibilité susceptible de transfert. Les crédits relatifs aux ouvrages prévus sont déjà engagés.
2. Les eaux usées: même remarque que pour l'eau potable.

3. L'éclairage public: l'engagement nouveau requis étant relativement modeste (Fr. 106'000.- sur 2 ans), il pourrait être – partiellement du moins – pris en charge par les deux exercices annuels.

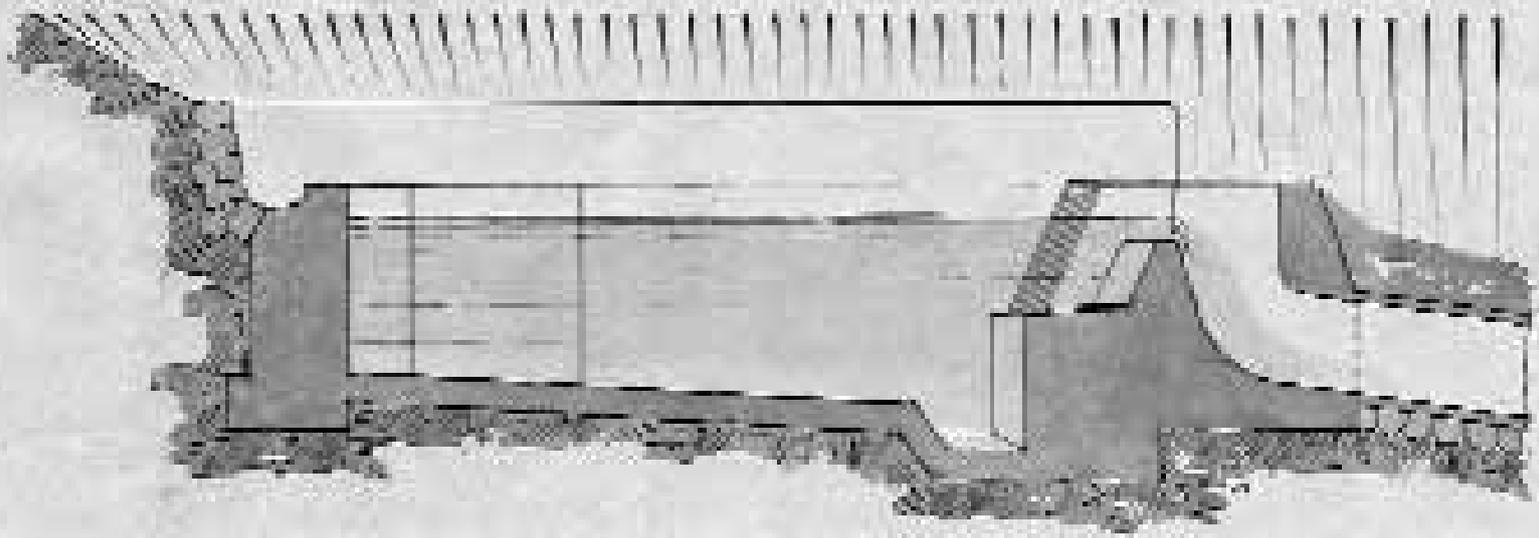
Reste l'examen d'éventuels transferts de crédits affectés à d'autres usages. A première vue, les possibilités sont assez minces à l'heure qu'il est. Seuls les postes 57.501.01 «2^e tronçon de goudronnage de la route des Ecluses/Haute-Nendaz» (Fr. 240'000.-), 53.503.04 «salle travaux manuels C.O.» (Fr. 210'000.- net) et 64.501.01 «goudronnage parking» (Fr. 100'000.-) sont susceptibles de transferts.

Décisions prises soumises à l'approbation de l'assemblée primaire

Le Conseil communal, sur préavis de la commission des finances, a pris les décisions suivantes. Il demande à l'assemblée primaire d'accepter les modifications que voici du budget 2006:

- a) Octroi d'un crédit de Fr. 740'000.- pour les travaux d'eau potable;
- b) Octroi d'un crédit de Fr. 635'000.- pour les travaux d'eaux usées;
- c) Suppression des crédits accordés pour:
 - goudronnage de la route des Ecluses: Fr. 240'000.-
 - salle travaux manuels au C.O.: Fr. 210'000.- net
 - goudronnage parking: Fr. 100'000.-.
- d) Modifications correspondances des résultats, aggravant le budget à hauteur de Fr. 825'000.-. S'agissant d'investissements, la marge d'autofinancement n'est pas modifiée. L'investissement net est augmenté de Fr. 2'618'000.- à Fr. 3'443'000.-. L'excédent de financement est réduit de Fr. 1'342'800.- à Fr. 517'800.-.

Sur le plan des liquidités financières, ces opérations ne posent pas de problèmes particuliers, ce surcroît de dépenses pouvant être absorbé sans emprunt. La partie «éclairage public» de l'opération sera prise en charge par les budgets ordinaires 2006 et 2007. Par ailleurs, il est très probable que d'autres postes budgétaires 2006 – notamment l'agrandissement de la STEP – n'utiliseront pas la totalité des crédits octroyés, ce qui sera susceptible de générer d'autres compensations encore. Mais il est trop tôt pour permettre une évaluation chiffrée correcte.



il y a 100 ans: 1906

par Simon Germanier

Prise d'eau sur le Bisse du Milieu en-dessous de Basse-Nendaz (plan d'époque)

II «L'ANNÉE DU SIÈCLE» PEUT-ÊTRE

1^{re} partie. Que la lumière soit ? (suite)
Notre dernière édition (N° 93 – avril 2006) vous a conté la genèse de ce qui peut être considéré comme étant l'histoire de l'électricité à Nendaz. Après trois essais avortés – 1897, 1900 et 1904 – a lieu le fameux scrutin de l'assemblée primaire du 28 janvier 1906, désormais inscrit dans l'Histoire. L'interrupteur, si l'on peut dire ainsi, qui nous ouvrit la lumière. Poursuivons notre récit.

Mais on ne turbine pas encore...

Jusqu'ici notre histoire serait, somme toute, une banale histoire de concession hydro-électrique – d'ailleurs 57^e du genre en Valais – si elle n'avait pas rencontré une difficulté imprévue. Mais voici qu'intervient une contrariété qui lui donne une tournure inédite.

Dès qu'ils peuvent concrètement s'atteler aux études de réalisations, les ingénieurs de Gregor Staechelin s'aperçoivent que l'avant-projet, celui soumis à concession, contient quelques anomalies susceptibles de le péjorer assez gravement. Comme déjà dit on prévoit de capter l'eau en aval de la scierie Favre et de la rendre en amont du moulin Fournier. Pourquoi? Parce que ces deux industries fonctionnent avec l'eau de la Printse, tout simplement. Mais le raisonnement hydro-électrique n'a que faire de ces considérations; l'eau entraîne des roues, certes, dans un domaine comme dans l'autre,

sauf que les lois de la physique sont plus complexes ici que là. En termes hydro-électriques la chute (différence d'altitude entre le captage et le lieu de turbinage) est déterminante du niveau de la production. Les techniciens, c'est normal, la veulent optimale. Or que constatent-ils dans le cas présent? La chute est concrétisée par la mise en pression de l'eau dans une conduite forcée. Construire une conduite forcée dans le sillon de la Printse n'est ni aisé, ni rationnel; il faut donc se donner du champ. La chute idéale est repérée entre le village voisin de Basse-Nendaz et la plaine d'Aproz. Il faut donc y amener l'eau par un canal en écoulement libre avant que de la mettre sous pression. La géographie étant ce qu'elle est le point de jonction entre le canal et la conduite forcée – où il faut ériger un château d'eau – se situe sur la ligne de crête, au nord de Basse-Nendaz. Là où un replat offre, sous la chapelle de St-Sébastien, un site idéal. Mais voilà bien le nœud du problème: le replat des Crêtes se situe à la cote 960 mètres d'altitude, alors que la scierie Favre est en-dessous de la cote 930m. Et l'eau, même avec la meilleure volonté du monde, ne remonte pas la pente en écoulement libre. Deux solutions. Abaisser l'implantation du château d'eau de Basse-Nendaz; mais la pente est abrupte sur la ligne de crête et la chute serait fortement diminuée. Ou remonter le captage le long de la Printse jusqu'à une

cote suffisante, aux environs de 970m. par exemple. Oui mais comment tournera alors la scierie Favre? Pour l'ingénieur la réponse saute aux yeux: avec un moteur électrique, puisque son projet est de produire de l'électricité. Il suffisait d'y penser. Pas seulement!

Remonter le captage jusque vers la cote 970 nécessite modification de la concession. Et modification du marché. Le Conseil communal souhaite alors une rallonge du montant de base de Fr. 15'000.-; Gregor Staechelin offre Fr. 5'000.-. On se dispute un peu, puis on transige: ce sera Fr. 5'000.- auxquels M. Staechelin rajoute Fr. 2'500.- «pour des œuvres de bienfaisance». Alors on convoque l'assemblée primaire.

Mais les citoyens n'apprécient guère ce qu'ils perçoivent comme de la désinvolture de la part de Gregor Staechelin: ils refusent l'avenant demandé, le 10 février 1907, par 270 voix contre 205. Une semaine plus tard le Conseil communal en prend acte, puis approuve les plans d'un captage... en aval de la scierie Favre. C'est à nouveau l'impasse, qui déchaîne les passions.

Une idée géniale

Précisons encore que Gregor Staechelin avait commis une deuxième erreur. Fort du vote positif de 1906 il avait mis en œuvre les travaux dans le courant de l'été... selon le tracé corrigé. Et

- I Les notables
- II «L'année du siècle» peut-être
- III Florilège



Les Crêtes, à Basse-Nendaz, vues depuis la chapelle de St-Sébastien. Une photo qui illustre le problème rencontré par les ingénieurs en 1906. L'emplacement du chateau d'eau (photo en médaillon de ce qu'il en reste) s'imposait de par la nature des sols. Le déplacer vers l'aval s'avérait impossible à cause de la pente.

ils allaient bon train. Si bien que le refus de 1907 ajoute à l'imbroglio. Il impose une intensification des négociations. On sait cependant que celles-ci, pour la commune, ont été conduites par son président. L'historien Cyrille Michelet, bien plus tard, nous a révélé ce qui s'était discuté en coulisses. Voici le récit qu'il en fait, paru dans le livre «Nendaz, hier et aujourd'hui», page 66:

Tandis qu'avancent les travaux selon le tracé contesté, les négociations se poursuivent avec l'autorité communale. Le Conseil communal a une idée lumineuse, c'est le cas de le dire. Le gain de chute par le report de la prise en amont correspond à un surplus calculable de production d'énergie. La commune revendique la disposition de ce surplus, non compris dans la concession accordée. Moyennant une indem-

nité de pénalisation et la cession gratuite du supplément produit par la différence de hauteur de chute, un accord pourrait rencontrer l'approbation de l'assemblée primaire. La commune a une position de force. Examinant les possibilités d'utilisation du courant dont elle disposera, le Conseil propose qu'il soit appliqué à l'éclairage des places et bâtiments publics, de l'église paroissiale, et à l'octroi d'une lampe de 10 bougies, non payante, et d'une seconde lampe à demi-tarif à chacun des 600 ménages de la commune, seule l'installation intérieure étant supportée par les bénéficiaires. Non sans rechigner, l'industriel bâlois doit se soumettre. Il accepte verbalement le compromis.

Sur quoi le conseil communal, qui le prend au mot, convoque rapidement son assemblée primaire, à laquelle il

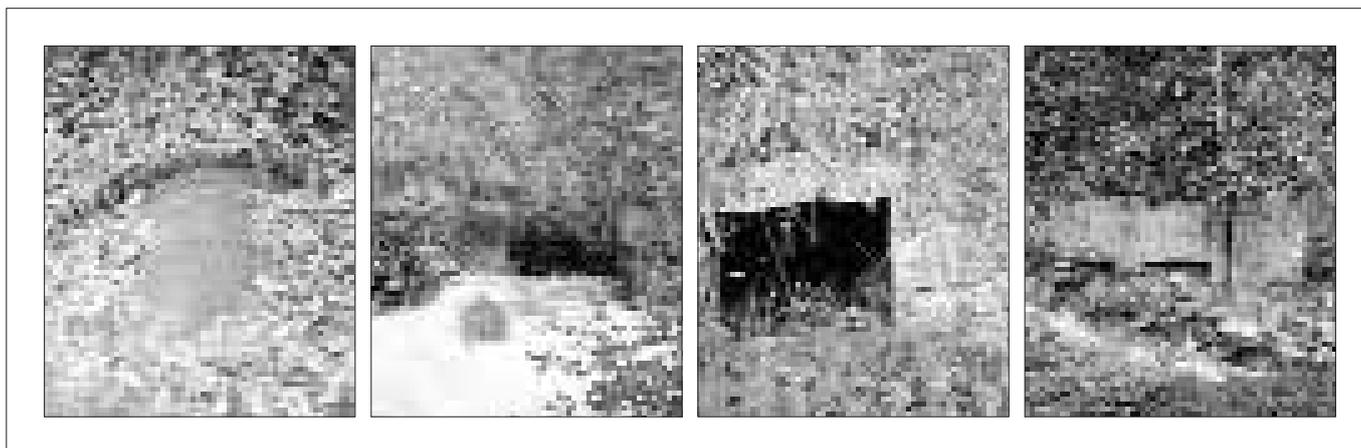
présente les nouvelles clauses du marché. On vote le 5 mai 1907. C'est oui par 242 voix contre 101. Puis on rédige un avenant que Gregor Staechelin...refuse de signer. Déjà il regrette les prestations en nature consenties «sous pression» prétend-il. La situation se corse, si cela pouvait encore se faire.

La commune joue sa dernière carte, elle est maîtresse: le refus de mise en eau d'une installation presque achevée. Gregor Staechelin ouvre une action juridique. C'est l'épreuve de force. Finalement l'ingénieur bâlois pressent qu'il n'aura pas gain de cause. Il cède et signe l'avenant en suspens, en fin d'été 1907. Mais il faudra encore une bonne année d'âpres négociations avant que l'eau coule et produise de l'électricité.

Première valaisanne?

C'est probablement une première valaisanne: toute une commune à la fois – quelques 600 ménages – passe en quelques mois de l'éclairage au pétrole à l'éclairage électrique. A Brignon, par exemple, l'abbé Joseph Fournier a décrit l'évènement: «les cris de joie des enfants, comme c'est clair! comme c'est beau!». C'était au début septembre 1909. On peine aujourd'hui à imaginer l'émerveillement.

Le 19 septembre 1909 le Conseil communal discute de l'emplacement des lampes publiques dont il va faire procéder à l'installation. Un inventaire de... 42 lampes. Une commission de cinq membres est désignée pour, immédiatement, en définir précisément les emplacements. C'est le début de l'éclairage public. ■



Actuellement seules demeurent quelques vestiges, ça et là, mangés par la végétation.



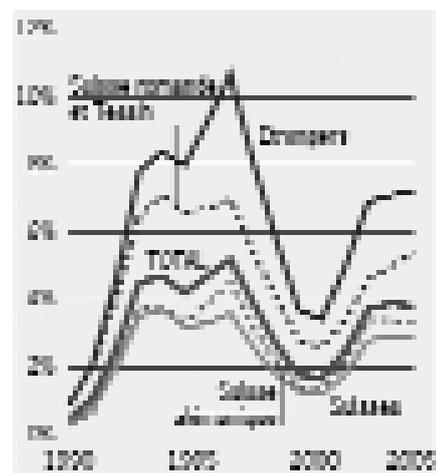
chômage: point de la situation

par la commission formation et emploi

Le chômage est étroitement lié à l'évolution conjoncturelle. Après avoir atteint un niveau record en 1997 (5,2%) il a reflué jusqu'en 2001 (1,7%), pour recommencer ensuite à augmenter. L'ampleur du chômage varie selon les groupes de population. Les taux de chômage sont plus élevés parmi les personnes peu qualifiées et les étrangers (dont le niveau de qualifications est en moyenne plus faible) ainsi que chez les habitants de Suisse romande et au Tessin. Depuis plusieurs années, les 15 à 25 ans font aussi état de taux de chômage supérieurs à la moyenne. On observe toutefois de faibles différences entre les sexes.

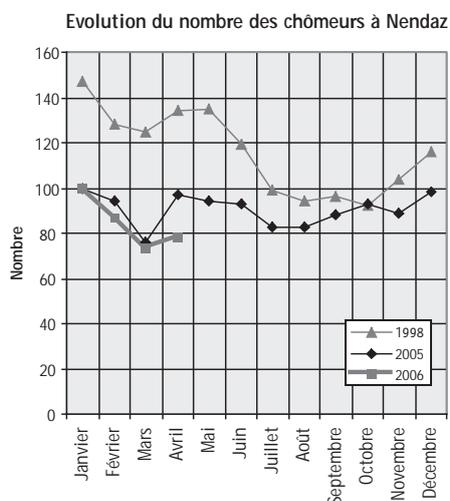
Source OFS

Taux de chômage (moyenne annuelle)



A Nendaz

Sur le plan communal, le taux de chômage moyen a passé de 4,9% en 1998 à 3,5% pour l'année 2005. Au mois d'avril 2006, il se situe à 3%, alors qu'il était à 3,7% au mois d'avril de l'année écoulée.



En avril 2006, 78 chômeurs domiciliés à Nendaz étaient recensés par l'office cantonal de la statistique. Par rapport au mois d'avril 1998 où l'on dénombreait 134 personnes inscrites, l'on enregistre une baisse de 56 personnes.

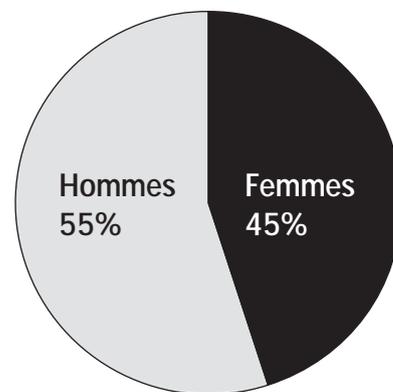
Les divers graphiques qui illustrent ce texte retracent cette évolution.

Toutefois, il faut relever que les chiffres tirés de l'office cantonal de la statistique ne prennent en compte que les chômeurs. En réalité, si l'on ajoute les personnes qui travaillent en gain intermédiaire et celles qui font l'objet

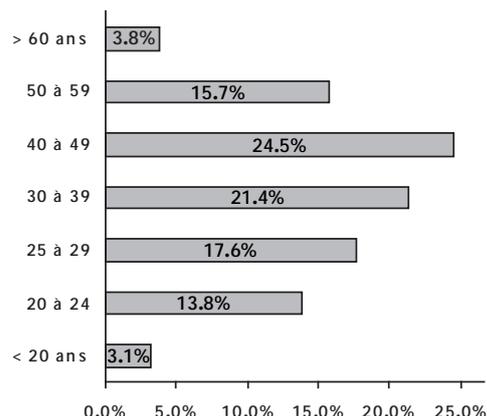
d'une mesure du marché du travail (cours, stage, etc.) et qui n'apparaissent pas dans ces données, le nombre de personnes inscrites en recherche d'emploi est de 159.

Les statistiques communales que vous trouverez ci-après ont été établies sur cette base.

Selon les sexes

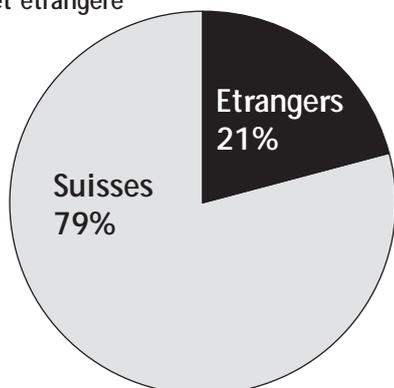


Selon les âges



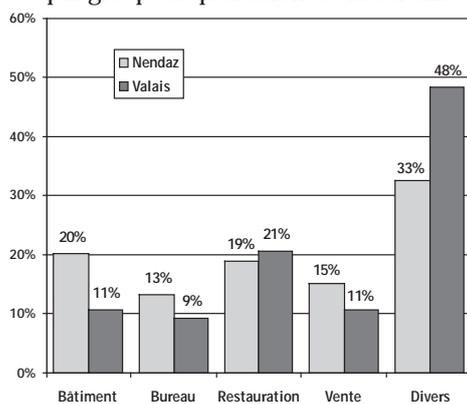
Les personnes de nationalité étrangère représentent le 6.7% de la population de notre commune. Le tableau ci-après représente la situation actuelle en matière de demandeurs d'emploi.

Chômage - population suisse et étrangère



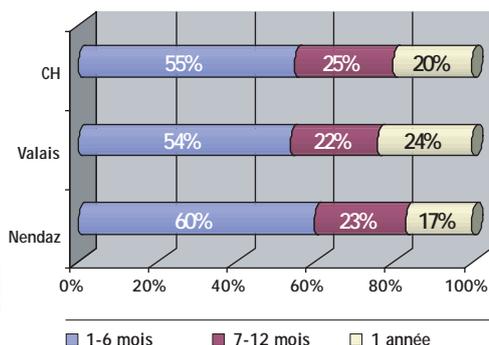
La proportion de personnes étrangères au chômage est plus forte que celle de la population totale. Cela s'explique par le fait que les travailleurs étrangers occupent souvent des postes de travail saisonniers (restauration, bâtiment). Un autre élément explique cette situation, à savoir que les qualifications acquises à l'étranger sont rarement reconnues en Suisse, d'où des emplois dans des postes non qualifiés, donc plus précaires, pour les étrangers. Enfin, la discrimination à l'embauche est encore de mise.

La situation des demandeurs d'emplois par groupe de profession est la suivante :



Dans ce graphique ont été mis en exergue les branches professionnelles où le taux de chômage est le plus important. Sont regroupées dans la rubrique «divers» des professions disparates, à titre d'exemple on peut citer : 3 ouvriers agricoles, 6 chauffeurs, 5 enseignants, 4 ingénieurs-techniciens-dessinateurs, 3 jeunes en semestre de motivation, etc. Ladite statistique a été arrêtée au mois d'avril dernier et l'on peut noter, pour le secteur du bâtiment, que la reprise est plus rapide pour l'ensemble du canton que pour notre commune.

On peut également constater qu'en matière de durée les statistiques sont quasi similaires, que ce soit au niveau national, cantonal ou communal.



Les personnes faisant l'objet de mesures actives se dénombrent comme suit :

- Gain intermédiaire	28
- Stages - Emplois temporaires - CIP	9
- Maladie/accident	3
- Chômeurs ordinaires	119

INFORMATIONS PRATIQUES

Adresse : office communal du travail,
bâtiment Foyer Ma Vallée
1996 Basse-Nendaz
Tél. 027 289 57 00
Fax 027 289 57 01
E-mail social@nendaz.org

Horaire : tous les jours ouvrables de 14h à 17h (sauf le mardi de 14h à 19h).

Le rôle de l'office communal du travail En matière d'assurance chômage, l'office communal du travail fait office de «portail d'entrée». Ses principales tâches sont l'inscription du demandeur d'emploi ainsi que la délivrance mensuelle des feuilles IPA «indication de la personne assurée» qui devront être transmises à la caisse de chômage pour toucher les indemnités. L'ORP assure les tâches liées au placement; les caisses de chômage celles afférentes au paiement des indemnités. Quant à l'office cantonal du travail, sa mission principale est de veiller notamment à une application conforme des dispositions légales.

Informations

L'office communal du travail demeure à la disposition des habitants pour toutes questions ou informations concernant le chômage. De plus, pour les personnes disposant d'un accès Internet, il est possible d'obtenir de précieux renseignements sur le site www.espace-emploi.ch. Pour les personnes qui ne disposeraient pas d'un accès sur Internet, nous tenons à leur disposition un petit dossier qui

contient les principales informations à connaître impérativement.

Inscription

Dans le canton du Valais, l'inscription auprès de l'assurance chômage se fait par les communes de domicile. A la réception de l'inscription transmise par la commune, l'ORP convoque les personnes pour une séance d'information. Les personnes qui souhaitent s'inscrire auprès de l'assurance chômage peuvent se présenter à l'office communal du travail durant les plages horaires susmentionnées.

- Annoncez-vous le plus tôt possible, mais au plus tard le premier jour pour lequel vous demandez des prestations de l'assurance-chômage;
- Munissez-vous des documents suivants:
 - Carte AVS
 - Livret d'autorisation de séjour si vous êtes étranger;
 - Lettre de congé;
 - Contrat de travail.

A l'occasion d'un entretien individuel, l'office communal du travail vous renseignera sur la suite des démarches à accomplir en vue de retrouver un emploi et bénéficier des indemnités de l'assurance chômage.

Contrôles mensuels

Chaque mois, en principe, lors des 5 derniers jours ouvrables du mois, vous devez retirer auprès de l'office communal du travail le formulaire «indication de la personne assurée» qui une fois complété sera transmis par vos soins à la caisse de chômage pour le paiement des indemnités.

Fonds communal pour l'emploi

Sur proposition de la commission formation & emploi, le conseil communal décidait en séance du 12.6.1997 de mettre en place un lot de mesures spéciales visant à compléter celles découlant des prestations fédérales et cantonales afin de lutter contre le chômage. Parmi, celles-ci, il décidait d'affecter sous la rubrique «fonds communal pour l'emploi» un montant annuel destiné à mettre à disposition des postes de travail pour les personnes en recherche d'emploi à qui il manquerait 1 ou 2 mois de cotisations afin de rouvrir un nouveau délai-cadre. La décision d'engager ce fonds est de la compétence du conseil communal sur la base d'un rapport présenté par la commission formation & emploi.

Durant ces années passées, ce fonds a été peu sollicité, puisque la somme moyenne utilisée se chiffre à Fr. 18'013.-, soit environ 6 mois de cotisations par année.



les grands chantiers

correction du pont de Beuson

Impossible actuellement d'emprunter la route principale reliant notre vallée à la capitale valaisanne sans remarquer ce chantier-là: la correction du pont enjambant la Printse à Beuson. Construit en 1913 avec une largeur totale de 5 m65; «élargi» en 1980 par simple enlèvement des parapets remplacés par des glissières de sécurité; il est aujourd'hui trop exigu pour permettre l'adaptation de la chaussée aux besoins actuels. D'où la nécessité d'élargir son tablier en le portant à 7 m80. Travaux en cours.

Démarches

La route Sion-Nendaz est classée cantonale. Le maître d'œuvre est ainsi l'Etat du Valais, par son Département des transports, de l'équipement et de l'environnement. La mise au point du projet a été confiée au Bureau d'ingénieurs Roten et Dubuis SA, Sion. Le dossier a été soumis à l'enquête publique le 21 janvier 2005; il n'a soulevé aucune opposition. Le Conseil d'Etat l'a approuvé en séance du 17 août 2005.

Techniquement

Le pont de Beuson (à l'altitude précise de 972 m.) est la partie majeure d'une correction qui porte sur une longueur de route de 185 m. Le fondement du pont en voûte érigé en maçonnerie et en pierres naturelles est conservé tel quel, car jugé digne de l'être. Il sera surmonté d'une nouvelle dalle d'une épaisseur de 30 cm (sur 33 m. de longueur), dont les parties en porte-à-faux

s'appuieront sur des micro-pieux plantés dans les berges. Le profil-type prévoit une chaussée de 6 m., un trottoir aval de 1 m30 et un accotement amont de 0 m50. La courbe du virage sera modifiée pour augmenter la fluidité de circulation.

Pratiquement le chantier est organisé en trois phases: la première, terminée, a consisté à couler la demi-dalle avale, avec trottoir; la deuxième est en cours alors que nous rédigeons cet article, soit le coulage de la demi-dalle amont; la troisième sera la mise en place de



l'enrobé et les finitions. Pendant les travaux la circulation se fait en alternance, sur une piste, avec signalisation de régulation.

L'ensemble du projet est peu gourmand en expropriation puisqu'il ne nécessite que 323m² de terrains supplémentaires, dont 290 environ appartiennent déjà à des collectivités publiques.

Economiquement

L'ensemble du projet de correction est devisé à 1 million de francs. Le financement est assuré,

dans les proportions suivantes, par :

- 75% l'Etat du Valais
- 25% les communes intéressées

Le cercle des communes intéressées est défini par application de la Loi sur les routes; de même que les critères présidant aux calculs de répartition des parts de frais respectives (longueur d'ouvrage, population, force financière, nombre de nuitées, nombre de véhicules, ainsi qu'un critère subjectif «d'intérêt» pour chacune des concernées). Les calculs de répartition sont fait par le Département cantonal.

En l'occurrence ils ont été arrêtés comme suit :

- 46,9454% pour Nendaz
- 39,1147% pour Sion
- 8,2905% pour Veysonnaz
- 5,6494% pour Salins.

Les travaux de génie-civil ont été adjugés à Zschokke constructions SA pour Fr. 440'000.-. Ils ont été mis en œuvre le 8 septembre 2005. Les deux voies de circulation devraient être disponibles pour juillet à venir.



1913 - 2006.



Destin de pierres

En 1980 on élargit le pont de Beuson en remplaçant les parapets en pierres de taille par des glissières de sécurité. Quelques-uns parmi vous se souviennent peut-être des parapets en question dont les «têtes» latérales étaient faites d'imposants granits.

Savez-vous que ces belles pierres ont été récupérées? Deux d'entre elles ont été retaillées pour changer de destinée. Munies des armoiries des lieux elles sont devenues bornes routières. Une marque désormais la limite entre Salins et Nendaz, en aval de Baar (notre photo); l'autre fait le même office entre Valais et Tessin, au col du Nufenen.



RÉNOVATION DE LOGEMENTS

Aide communale, rappel

Dans le cadre de l'encouragement à la rénovation et dans le but d'aider les personnes à revenu modeste, le Conseil communal décide d'octroyer annuellement un fonds à la rénovation selon les modalités suivantes :

- 1) Sont habilités à recevoir cette aide financière tous les propriétaires domiciliés dans la commune de Nendaz dont le revenu chiffre 24 est égal ou inférieur à Fr. 45'000.-. La limite prescrite est relevée de Fr. 3'000.- pour chaque enfant mineur ou suivant une formation.
- 2) Toutefois, seuls les travaux liés à la restauration du logement principal peuvent être subventionnés. Par ailleurs, dite subvention a un caractère d'unicité et ne peut être versée qu'une seule fois par logement principal. Les personnes ayant bénéficié du bonus à l'investissement sont également exclues de la présente aide.
- 3) La participation communale est destinée à encourager tous travaux d'entretien, transformation, changement d'affectation, assainissement d'immeubles sis sur le territoire communal.
- 4) Le citoyen qui désire bénéficier de cette aide doit déposer une demande préalable de subvention au moyen d'un formulaire ad'hoc sur lequel seront mentionnés le genre et le coût des travaux entrepris. Sur la base de cette requête, le Conseil communal examine si les critères en vue de l'obtention de dite subvention sont respectés et donne son accord pour l'attribution de la subvention.
- 5) Le subside communal consiste, à concurrence du budget annuel approuvé par le Conseil communal, en une participation de 10% sur toutes les factures acquittées présentées pour des travaux effectués dans l'année par des entreprises domiciliées en Valais. Cette participation doit atteindre un minimum de Fr. 500.-. Elle est plafonnée à un maximum de Fr. 5'000.-. Les factures acquittées doivent être déposées au plus tard 6 mois après la fin des travaux.
- 6) L'interprétation de ce règlement est de la compétence du Conseil communal, seul habilité à juger de son application. Tout recours juridique est exclu.
- 7) Ce règlement entre en vigueur le 1er janvier 2002 pour une année. Il est renouvelable en fonction des dispositions budgétaires de la commune et des nécessités économiques futures selon appréciation du Conseil communal.

COMMUNE DE NENDAZ

Le Président : Le Secrétaire :
F. Dumas Ph. Charbonnet

Adopté en séance du Conseil communal du 21 juin 2001 - Modifié en séance du Conseil communal du 2 juin 2005

mémento

Administration communale	Tél. 027 289 56 00 - fax 027 289 56 01 : ouverture des bureaux tous les après-midi de 14h00 à 18h00, sauf le samedi. Secrétariat: tél. 027 289 56 00 - fax 027 289 56 01 Cadastre: tél. 027 289 56 10 Comptabilité: tél. 027 289 56 20 Contrôle des habitants: tél. 027 289 56 30 Police communale: tél. 027 289 56 40 Edilité: tél. 027 289 56 50 Fiscalité: tél. 027 289 56 60 Travaux publics: tél. 027 289 56 72 Service social: tél. 027 289 57 00
AVS	M. Pascal Praz, agent local, tél. 027 289 57 00.
Bibliothèque communale	Au centre scolaire de la Biolette, tél. 027 288 13 45 Ouverture au public: mardi de 14h00 à 17h00, mercredi de 17h00 à 19h00, jeudi de 14h00 à 17h00, samedi de 09h00 à 12h00, Horaire d'été: mercredi de 17h00 à 20h00, samedi de 09h00 à 12h00.
Centre médico-social	Tél. 027 288 31 27, fax 027 288 31 40 (entre 13h30 et 17h30 du lundi au vendredi). Permanences: - infirmières: les après-midi ouvrables, de 13h30 à 14h30 - aide familiale: les lundis et jeudis, de 13h30 à 15h30 - assistance sociale: les mardis et jeudis, de 13h30 à 15h30.
Chambre pupillaire	Présidente: M ^{me} Mireille Bourban, Basse-Nendaz, tél. 027 288 20 73 Secrétariat: M ^{me} Paulette Saillen, au bâtiment communal, ouverture: les mardis et jeudis de 14h00 à 18h00, tél. 027 289 56 80.
Dépôt du service d'entretien	Aux Bouillets, service d'entretien travaux publics, tél. 027 289 55 10 - service d'entretien eau potable, tél. 027 289 55 11, fax 027 289 55 19.
Direction des écoles	Cycle d'orientation, M. Claudy Bourban, Brignon, tél. 027 288 11 39.
Distribution d'électricité	SEIC Service électrique intercommunal S.A., 1904 Vernayaz, tél. 027 763 14 11, en cas de panne service de piquet, tél. 027 764 14 03.
Etat civil	M. Christian Evéquoz, Conthey, tél. 027 345 45 47.
Feu	Commandant des pompiers, M. Paul-André Gillioz, Haute-Nendaz, tél. 027 288 13 24 - numéro d'alarme 118.
Foyer Ma Vallée	Tél. 027 289 57 00
Garde chasse	M. Christian Bornet, tél. 027 288 26 26 ou 079 355 39 19.
Juge de commune	M. Olivier Devènes, tél. 027 288 35 50 et 079 628 59 63.
Objets trouvés	Police municipale, tél. 027 289 56 40.
Office du tourisme, Haute-Nendaz	Tél. 027 289 55 89, ouverture du bureau de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 18h30.
Paroisse	Basse-Nendaz, tél. 027 288 22 50 - Ravaz Raphaël Haute-Nendaz, tél. 027 288 34 18 - Bertelletto Léonard
Président	M. Francis Dumas, Baar - reçoit sur rendez-vous, tous les jours de 16h00 à 18h00, tél. 027 289 56 00.
Ramonage	M. Xavier D'Amico, Basse-Nendaz, tél. 027 288 67 12.